

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU DIX SEPT JANVIER DEUX MIL VINGT

L'AN DEUX MIL VINGT

Le 17 JANVIER

Sous la présidence de **M. Bernard ROMIER, Maire,**

Ont siégé : Mesdames Eliane BERTIN, Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Ginette GARNIER, Laurence MEUNIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Emilie SOLLIER, Mme Renée TORRES, Mme Chantal VARAGNAT et Messieurs Jean-Marc CHAPPAZ, Gérard CROYET, Pierre GRATALOUP, Bernard GUY, Hugues JEANTET, Éric PRADAT, M. Michel LAGIER, M. Jean-Luc DUVILLARD, M. Jean-Claude CORBIN

Pouvoirs :

Mme Sylvie JERDON donne pouvoir à M. Bernard ROMIER

Mme Sophie MONTAGNIER donne pouvoir à Mme Ginette GARNIER

M. Patrick BOUVET donne pouvoir à Mme Anne-Virginie POUSSE

M. Mario SCARNA donne pouvoir à M. Jean-Luc DUVILLARD

M. Laurent FOUGEROUX donne pouvoir à M. Jean-Claude CORBIN

M. Eric BESSENAY donne pouvoir à Mme Monia FAYOLLE

M. Jacques MEIHLON donne pouvoir à Mme Eliane BERTIN

Absente : Mme Stéfania FLORY

Secrétaire de séance : M. Michel LAGIER

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 28

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 20

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 7

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX absents : 1

CONVOCATION EN DATE : 10 janvier 2020

DATE D’AFFICHAGE : 24 janvier 2020

OBJET : Programme Local de l’Habitat (PLH) communautaire 2020/2025

-----**2020/007**

VU les articles L 302-1 et suivants du Code de la construction et de l’habitation,

VU les articles R 302-2 et suivants du Code de la construction et de l’habitation,

VU l’arrêté préfectoral n° 69-2019-03-08-004 du 8 mars 2019 portant modification des statuts et des compétences de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) et notamment son article 4 qui lui confère la compétence « Politique du logement et du cadre de vie »,

VU la délibération n° 5/2019 du conseil de communauté du 14 février 2019 portant engagement de la CCVL pour la procédure de révision du Programme Local de l’Habitat communautaire pour la période 2020/2025,

VU la délibération n° 77/2019 du conseil de communauté du 4 juillet 2019 portant validation du diagnostic du PLH,
VU la délibération n° 93/2019 du conseil de communauté du 26 septembre 2019 portant approbation des orientations et des objectifs du PLH pour la période 2020/2025,
VU les avis favorables de la commission « Politique du logement » de la CCVL réunie le 21 novembre 2019 et du comité de pilotage « PLH » de la CCVL réuni le 28 novembre 2019,
VU la délibération n° 131/2019 du conseil de communauté de la CCVL en date du 5 décembre 2019 portant approbation du programme d'actions du PLH communautaire pour la période 2020/2025 et arrêt de ce PLH,
VU la commission générale en date du 29 octobre 2019 ;

OÙ l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

25 VOIX	POUR
1 VOIX	CONTRE
1 VOIX	ABSTENTION

- **EMET un avis favorable** sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2020/2025 arrêté par la CCVL incluant le diagnostic, les orientations et le programme d'actions ainsi que sur les moyens à mettre en place.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER, Maire de Grézieu-La-Varenne

